

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A410****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : **AIRFLOR MECHE DESODORSIANTE - FRUITS ROUGES**
Code produit : **A410**
Conditionnement : **Carton de 6 flacons mèche de 375 ml**
Type de produit : **Mélange**
UFI : **Non concerné**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Utilisation professionnelle.
Produit détergent.
Désodorisant.
Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles.
Raison justifiant les utilisations déconseillées : Non concerné.

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur : **L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »**
Adresse : **74 bis avenue du Général de Gaulle
CS20096
18203 Saint Amand Montrond**
Tel : **+33.(0)2.48.63.71.00**
Fax : **+33.(0)2.48.96.72.26**
E-mail : lartisanerie@apei.asso.fr
Site internet : www.apei.asso.fr
Personne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

France - INRS/ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification du mélange :****2.1.2. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Non classé.

2.1.2. Informations complémentaires :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.
La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :**2.2.1. Etiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.2.2. Informations d'étiquetage supplémentaires obligatoires :

Numéro d'identification unique (UFI) :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A410**

Non concerné.

Dispositifs de sécurité :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant certaines propriétés physiques du mélange :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant les propriétés relatives à la santé du mélange :

Non concerné.

Mentions supplémentaires pour certains mélanges :

Non concerné.

Éléments d'étiquetage résultant d'autres actes communautaires :Substances chimiques – Règlement (CE) n°1907/2009 (REACH) modifié :

Non concerné.

Produits détergents - Règlement (CE) n°648/2004 modifié :

Le produit est un Désodorisant d'ambiance qui fait l'objet d'une démarche volontaire d'étiquetage par la profession des détergents : Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums, Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène, Aérer la pièce après utilisation.

Ces informations sont données à titre indicatif car l'étiquetage du contenu sur les produits destinés à un usage professionnel n'est pas applicable.

Produits biocides – Règlement (UE) n°528/2012 modifié :

Non concerné.

Générateurs d'aérosols - Directive n°75/324/CEE modifié :

Non concerné.

Composés Organiques Volatils - Directive n°2004/42/CE modifié :

Non concerné.

2.3. Autres dangers :**Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH) :Le mélange ne contient pas de SVHC \geq 0.1% et/ou de substances soumises à autorisation.**Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :**

Le mélange ne contient pas de substances soumises à restriction.

Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers (voir rubrique 11) :

Ne pas avaler.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances :**

Non concerné.

3.2. Mélanges :

Description :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A410**

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Ethanol	CAS : 64-17-5 CE : 200-578-6 ID : 603-002-00-5 REACH : 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	≥50%	1 ≤ x% < 2,5	[1] [2]
(2-methoxymethylethoxy)propanol	CAS : 34590-94-8 CE : 252-104-2 ID : -- REACH : 01-2119450011-60	Non classé	--	0 ≤ x% < 1	[1] [2]
Sodium Benzoate	CAS : 532-32-1 CE : 208-534-8 ID : -- REACH : 01-2119460683-35	Eye Irrit 2, H319	--	0 ≤ x% < 1	[1]
Citric acid	CAS : 77-92-9 CE : 201-69-1 ID : 607-750-00-3 REACH : 01-2119457026-42	Eye Irrit 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 (trachée respiratoire)	--		[1]
2-Méthylpropan-2-ol	CAS : 75-65-0 CE : 200-889-7 ID : 603-005-00-1 REACH : 01-2119444321-51	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 STOT SE 3, H335 (poumons)	--	0 ≤ x% < 1	[1] [2]
Citral	CAS : 5392-40-5 CE : 226-394-6 ID : 605-019-00-3 REACH : 01-2119462829-23	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319	--	0 ≤ x% < 1	[1]
2-Amino-2-méthylpropanol	CAS : 124-68-5 CE : 204-709-8 ID : 603-070-00-6 REACH : 01-2119475788-16	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	--	0 ≤ x% < 1	[1]

Autres informations :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

[1] Substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement CLP.

[2] Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[3] Substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement REACH.

[4] Substance SVHC ou CMR ou présentant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de nanoforme.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS
4.1. Description des mesures de premiers secours :
Conseils généraux :

 D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec la peau :

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A410**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Garder au repos.

Ne pas faire vomir.

Montrer l'étiquette.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :

Pas de données disponibles.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

En cas d'inhalation :

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec la peau :

Pas de données disponibles.

En cas de contact avec les yeux :

Des élaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

En cas d'ingestion :

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1.).

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser : eau pluvérisée ou brouillard d'eau ; mousse ; poudres polyvalentes ABC ; poudres BC ; dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :

Produits de combustion dangereux :

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseil aux pompiers :

Classe d'inflammabilité :

Produit combustible.

Protection contre l'incendie :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes et de vêtements de protection standards pour lutter contre un incendie d'origine chimique.

Procédure spéciale :

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A410****RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-secouristes :****Equipements de protection :**

Eviter tout contact avec les yeux.

Procédures d'urgence :

Pas de données disponibles.

6.1.2. Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :**

Ramasser les déchets, les stocker dans des fûts polyéthylènes hermétiquement fermés et identifiés avant de les faire traiter par une entreprise agréée.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.

6.3.3. Autres informations :

Pas de données disponibles.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures pour prévenir un incendie :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Pas de données disponibles.

Mesures pour protéger l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A410**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'abri du gel et des températures supérieures à 40°C.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Classe de stockage :

Non concerné.

Durabilité minimale :

> 30 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle :****8.1.1. Exposition du travailleur :****Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) - France :**

Nom du composant	N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
Ethanol	64-17-5	1000	1900	5000	9500	--	84
(2-Methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	50	308	--	--	Risque de pénétration percutanée	84
2-Méthylpropan-2-ol	75-65-0	100	300	--	--	--	84

Source : données fournisseur ; INRS ; Directives de l'Union.

Valeurs limites biologiques (VLB) - France :

Non concerné.

Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) - Professionnelles :

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A410**

Nom du composant	CAS	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL / DMEL
2-Methylpropan-2-ol	75-65-0	Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets systémiques / court terme	2.7 mg/m ³ 214.0 mg/m ³
		Cutanée	Effets systémiques / long terme	5.5 mg/kg pc/j
Sodium benzoate	532-32-1	Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets locaux / long terme	3.0 mg/m ³ 0.1 mg/m ³
		Cutanée	Effets systémique : long terme	62.5 mg/kg pc/j
Ethanol	64-17-5	Inhalation	Effets systémiques / long terme	380.0 mg/kg pc/j
		Cutanée	Effets systémiques / long terme	8 238.0 mg/m ³
(2-Methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	Contact avec la peau	Effets systémiques / long terme	283 mg/kg pc/j
		Inhalation	Effets systémiques / long terme	308 mg/m ³
2-Amino-2-methylpropanol	124-68-5	Inhalation	Effets systémiques / long terme	6.5 mg/m ³
		Cutanée	Effets systémiques / long terme	7.3 mg/kg pc/j
Citral	5392-40-5	Inhalation	Effets systémiques / long terme	9.0 mg/m ³
		Cutanée	Effets systémiques / long terme Effets locaux / long terme	1.7 mg/kg pc/j 140 µg/cm ²

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.1.2. Exposition de l'environnement :

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Nom du composant	CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
2-Methylpropan-2-ol	75-65-0	Eau douce	2.0 mg/L
		Eau marine	0.2 mg/L
		STP	690.0 mg/L
		Sédiment eau douce	8.04 mg/kg de sédiment
		Sédiment eau marine	0.804 mg/kg de sédiment
		Sol	1.0 mg/kg de sol
		Oral	88 700.0 mg/kg de nourriture
Sodium benzoate	532-32-1	Eau douce	0.581 mg/L
		Eau marine	0.058 mg/L
		STP	10.0 mg/L
		Sédiment eau douce	2.5 mg/kg de sédiment
		Sédiment eau marine	0.25 mg/kg de sédiment
		Sol	0.159 mg/kg de sol
		Oral	300.0 mg /kg de nourriture
Ethanol	64-17-5	Eau douce	0.96 mg/L
		Eau marine	0.79 mg/L
		STP	580.0 mg/L
		Sédiment eau douce	3.6 mg/kg de sédiment
		Sédiment eau marine	2.9 mg/kg de sédiment
		Sol	0.63 mg/kg de sol
		Oral	0.38 g/kg de nourriture

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A410**

Nom du composant	CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
2-Methylpropan-2-ol	75-65-0	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	2.0 mg/L 0.2 mg/L 690.0 mg/L 8.04 mg/kg de sédiment 0.804 mg/kg de sédiment 1.0 mg/kg de sol 88 700.0 mg/kg de nourriture
Sodium benzoate	532-32-1	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	0.581 mg/L 0.058 mg/L 10.0 mg/L 2.5 mg/kg de sédiment 0.25 mg/kg de sédiment 0.159 mg/kg de sol 300.0 mg /kg de nourriture
(2-Methoxymethylethoxy)propanol	34590-94-8	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	19.0 mg/L 1.9 mg/L 4 168 mg/L 70.2 mg/kg de sédiment 7.02 mg/kg de sédiment 2.74 mg/kg de sol --
Citral	5392-40-5	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	0.007 mg/L 0.001 mg/L 1.6 mg/L 0.125 mg/kg de sédiment 0.013 mg/kg de sédiment 0.021 mg/kg de sol --
2-Amino-2-methylpropanol	124-68-5	Eau douce Eau marine STP Sédiment eau douce Sédiment eau marine Sol Oral	0.188 mg/L 0.019 mg/L 10.0 mg/L 0.71 mg/kg de sédiment 0.071 mg/kg de sédiment 0.03 mg/kg de sol --

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Mesures liées à la substance/mélange :

Pas de données disponibles.

Mesures structurelles :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

8.2.2. Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux / du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues comme les projections de liquides.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A410**

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166.

Protection de la peau :Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gant imperméable conformes à la norme NF EN374

Autres :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire :

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire.

Protection contre les risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :**Mesures liées à la substance/mélange :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

Mesures d'instruction :

Pas de données disponibles.

Mesures organisationnelles :

Pas de données disponibles.

Mesures techniques :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Paramètre	Valeur	Source / justification
Etat physique :	Liquide fluide	--
Couleur :	Rouge	--
Odeur :	Fruits rouges	--
Point de fusion / point de congélation :	Non précisé	--
Point / intervalle d'ébullition :	Non concerné	--
Inflammabilité :	Non précisé	--

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A410**

<i>Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :</i>	Non précisé	--
<i>Point d'éclair (°C) :</i>	97°C	--
<i>Température d'auto-inflammation (°C) :</i>	Non concerné	--
<i>Température de décomposition (°C) :</i>	Non précisé	--
<i>pH :</i>	5.00 (+/- 1.5)	--
<i>Viscosité cinématique (mm²/s) :</i>	Non précisé	--
<i>Solubilité :</i>	Diluable	--
<i>Coefficient de partage n-octanol / eau :</i>	Non précisé	--
<i>Pression de vapeur :</i>	Non concerné	--
<i>Densité et/ou densité relative :</i>	<1	--
<i>Densité de vapeur relative :</i>	Non précisé	--
<i>Caractéristiques des particules :</i>	Non précisé	--

9.2. Autres informations :

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Classe de danger	Données	Source / justification
<i>Substances et mélanges explosibles :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Gaz inflammables :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Aérosols :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Gaz comburants :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Gaz sous pression :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Liquides inflammables :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Matières solides inflammables :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Substances et mélanges autoréactifs :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Liquides pyrophoriques :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Matières solides pyrophoriques :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Matières et mélanges auto-échauffants :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Liquides comburants :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Matières solides comburantes :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Peroxydes organiques :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</i>	Non classé	Absence de données
<i>Explosibles désensibilisés :</i>	Non classé	Absence de données

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité :

Mélange non réactif dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A410**
10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Températures inférieures à 0°C (craint le gel) et supérieures à 40°C.

10.5. Matières incompatibles :

Pas de matières premières incompatibles identifiées.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008 :

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

Classe de danger	Données	Source / justification
Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Par ingestion :	Non déterminé	--
Par voie cutanée :	Non déterminé	--
Par inhalation :	Non déterminé	--
Corrosion / irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Corrosion / irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--

11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie respiratoire.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A410****11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :**

Des élaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Pas de données disponibles.

11.1.4. Effets interactifs :

Pas de données disponibles.

11.1.5. Absence de données spécifiques :

Pas de données disponibles.

11.1.6. Mélanges :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers :**11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité :

Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les crustacés :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les algues :

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité :**Dégradation abiotique :**

Pas de données disponibles.

Élimination physique et photochimique :

Pas de données disponibles.

Biodégradation :

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :**Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :**

Pas de données disponibles.

Facteur de bioconcentration :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A410****12.4. Mobilité dans le sol :****Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :**

Pas de données disponibles.

Tension superficielle :

Pas de données disponibles.

Absorption / désorption :

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets :****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

Non concerné.

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :**

Non concerné.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A410****14.3. Classe(s) de danger pour le transport :****Classe de danger :** Non concerné.**Étiquette de danger :** Non concerné.**14.4. Groupe d'emballage :**

Non concerné.

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :**

Non concerné.

14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :

Non concerné.

14.6.3. Transport fluvial (ADN) :

Non concerné.

14.6.4. Transport maritime (IMDG) :

Non concerné.

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Non concerné.

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne :****Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH) :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP (voir Rubrique 2).

Règlement (CE) n°648/2004 modifié (Détergents):

Étiquetage supplémentaire obligatoire : voir Rubrique 2.

Règlement (CE) n°528/2012 modifié (Biocides) :

Non concerné.

Directive n°75/324/CEE modifié (Générateurs d'aérosols) :

Non concerné.

Directive n°2004/42/CE modifié (COV) :

Non concerné.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A410**
Directive n°2012/18/UE modifiée (SEVESO 3) :

Nom du composant	N° CAS	Catégories
Éthanol	64-17-5	Liquide inflammable : P5a ; P5b ; P5c
2-Methylpropanol	75-65-0	Liquide inflammable : P5a ; P5b ; P5c

15.1.2. Réglementation nationale (France) :
Maladies professionnelles :

RG/84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Classification française des ICPE :

Non concerné.

Autres réglementations :

Pas de données disponibles.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Non classé	Absence de données.
Santé humaine	Non classé	Règles de calcul.
Environnement	Non classé	Règles de calcul.

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :

Texte abrégé	Texte intégral
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 3
Eye Irrit. 2	Irritant pour les yeux, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammable
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**

 CODE PRODUIT : **A410**
16.3. Abréviations et acronymes :

Abréviations / Acronymes	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstract Service
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Economique Européenne
CLP	Classification Etiquetage et Emballage
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composé Organique Volatil
DNEL	Dose Sans Effet Observée
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
H	Danger
IATA	Association du transport aérien international
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
ID	Identifiant
IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LCS	Limite de concentration spécifique
M	Facteur M
NF EN	Norme Européenne adoptée en France
NSA	Non Spécifié par Ailleurs
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration Prédite Sans Effet
QE	Quantité exceptée
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
QL	Quantité limitée
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union Européenne
UFI	Identifiant Unique de Formulation
REACH	Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques
SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles
VLB	Valeur Limite Biologique

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR MECHE DESODORISANTE – FRUITS ROUGES**CODE PRODUIT : **A410**

VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable

16.4. Références bibliographiques et sources des données :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :

Pas de données disponibles.

16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	25/05/2016	Création	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE
5	08/06/2023	Mise à jour	Dossier Central	Sistina Conseils/Responsable QHSE

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :